

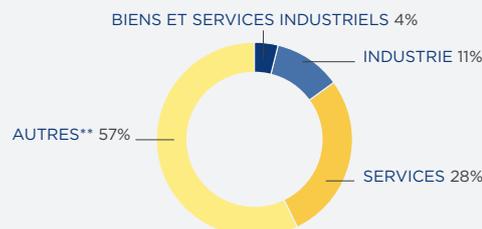
CARACTERISTIQUES

CODE ISIN PARTS	FR0013269727
MILLESIME	2017
DUREE DE VIE DU FONDS JUSQU'AU	31/12/2025
PROROGATION POSSIBLE JUSQU'AU	31/12/2027
VALEUR DE LA PART A L'ORIGINE	100 €
REDUCTION D'IMPOT A L'ENTREE	38% d'IR
TAUX D'INVESTISSEMENT EN PME ELIGIBLES	70%

VALEUR LIQUIDATIVE AU 31/12/2019

VALEUR DE LA PART AU 31/12/2019	89,56€
---------------------------------	--------

REPARTITION SECTORIELLE HISTORIQUE*



* Portefeuille des PME, en montant investi.

** Plus précisément, 1 société dans le secteur de l'agro-alimentaire, 1 dans l'agriculture et 1 dans l'hôtellerie.

COMMENTAIRE DE GESTION

Au 31 décembre 2019, le portefeuille du FIP Néoveris Corse 2017 est composé de 6 sociétés.

Au cours de l'année 2019, le Fonds a réalisé ses premiers investissements dans 6 sociétés, financées pour un montant total de 7,10 M€ :

- **2ARMATURES** : société spécialisée dans les armatures et ferrailage béton dans le bâtiment. Le financement a pour objet la reprise et le développement de l'activité initialement exercée dans le cadre de la société PSC ARMATURES, pour s'ouvrir ainsi à de nouveaux marchés et déployer une nouvelle activité de « treillis soudé rationnalisé ».
- **CHIAROMA** : société spécialisée dans la commercialisation de produits agro-alimentaires d'artisanat et produits viticoles ou vinicoles. Le financement porte sur la reprise d'un domaine viticole familial.
- **MK ICE** : société spécialisée dans les distributeurs automatiques de glace. Le financement permet de soutenir le développement de la société en participant au déploiement commercial et en finançant le besoin de trésorerie sur les 2 prochaines années.
- **MURTOLI AGROPOLE** : société spécialisée dans la commercialisation de produits agricoles et agroalimentaires issus du domaine de MURTOLI. L'opération a permis le financement des plantations agricoles et des travaux de construction pour la production et la commercialisation.
- **HOTEL MAQUIS ET MER** : hôtellerie 3 étoiles. Le financement permet l'acquisition du fonds de commerce et la réalisation des travaux de rénovation.
- **STEREA** : centrale d'achat non alimentaire. L'opération permet de financer le lancement de nouvelles activités complémentaires du groupe.

L'année 2020 sera consacrée à la poursuite des investissements afin d'atteindre 50% du quota d'investissement et au suivi des premières participations.

PME EN PORTEFEUILLE AU 31/12/2019

NOM DE LA SOCIETE	SECTEUR	REGION	ACTIVITE
2ARMATURES	Industrie	Corse	Bâtiment - Armatures et ferrailage béton
CHIAROMA	Autres	Corse	Commercialisation de produits agro-alimentaires d'artisanat et produits viticoles ou vinicoles
HOTEL MAQUIS ET MER	Autres	Corse	Tourisme / Hôtellerie
MK ICE	Biens et services industriels	Corse	Commercialisation de distributeurs automatiques de glace
MURTOLI AGROPOLE	Autres	Corse	Développement d'un pôle agronomique au cœur du domaine de Murtoli
STEREA	Services	Corse	Centrale d'achat non alimentaire

FOCUS SUR 2 SOCIETES EN PORTEFEUILLE



2ARMATURES

BATIMENT - ARMATURES ET FERRAILAGE BETON

Reprise et développement par la société 2Armatures de l'activité initialement exercée dans le cadre de la société PSC ARMATURES. L'ouverture à de nouveaux marchés et le développement d'une nouvelle activité de « treillis soudé rationnalisé » doit permettre un développement au delà du marché insulaire.

Date d'entrée	2019	Effectif moyen	11
Dernier CA connu	NC	Siège social	Sarrola-Carcopino



HOTEL MAQUIS ET MER

TOURISME - HOTELLERIE

Reprise d'un hôtel 3 étoiles à Solenzara en fin d'année 2019. Des travaux sont en cours pour permettre une ouverture au mois d'avril 2020. L'hôtel bénéficie déjà d'une belle renommée auprès des touristes et d'un taux d'occupation satisfaisant.

Date d'entrée	2019	Effectif moyen	NC
Dernier CA connu	NC	Siège social	Solenzara

AVERTISSEMENT

Ce reporting est uniquement informatif. Les données mentionnées sont calculées par la Société de Gestion. Nous vous rappelons que le Fonds est soumis à une durée de blocage, qu'il n'est pas garanti et présente un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

TABLEAU DES FRAIS

FONDS	NOMINAL en euros	ANNEE de création	GRANDEUR constatée	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE et des distributions d'une part, en euros ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)						
				AU 31/12/2013	AU 31/12/2014	AU 31/12/2015	AU 31/12/2016	AU 31/12/2017	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019
				FIP NEOVERIS CORSE 2012	500	2012	VL + Distribution Montant des frais (*)	488,01 19,71 (**)	446,56 18,73 (**)	407,64 19,79 (**)
FIP NEOVERIS CORSE 2013	500	2013	VL + Distribution Montant des frais (*)		483,66 23,10 (**)	453,25 17,02 (**)	435,13 19,86	396,32 21,45 (**)	407,66 19,80 (**)	406,23 20,30
FIP NEOVERIS CORSE 2014	500	2014	VL + Distribution Montant des frais (*)			479,5 23,08 (**)	467,97 19,54 (**)	459,26 20,25 (**)	450,25 19,39 (**)	401,14 19,32
FIP NEOVERIS CORSE 2015	500	2015	VL + Distribution Montant des frais (*)				481,36 22,84 (**)	474,47 19,52 (**)	462,97 19,51 (**)	402,89 19,29
FIP NEOVERIS CORSE 2016	500	2016	VL + Distribution Montant des frais (*)				490,56 9,44 (***)	472,76 19,66 (**)	447,19 20,07 (**)	410,35 20,00 (**)
FIP NEOVERIS CORSE 2017	100	2017	VL + Distribution Montant des frais (*)						93,70 5,59 (****)	89,56 3,96 (**)
FIP NEOVERIS CORSE 2018	100	2018	VL + Distribution Montant des frais (*)							95,58 4,42 (****)

(*) Y compris frais indirects relatifs à la gestion des placements de trésorerie.

(**) Conformément aux règlements des fonds, les frais de gestion ont été diminués de tout ou partie des prestations de service réalisées par la société de gestion au profit des sociétés en portefeuille.

(***) Premier exercice de 3 mois.

(****) Premier exercice de 14 mois.

Les frais du ou des premiers exercices intègrent les frais de constitution.

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-O A et 885-O V bis du Code général des impôts.